

# Règlement du Prix AVA

## Nom

Prix de l'Association vaudoise des archivistes.

## Contexte

L'Association vaudoise des archivistes (AVA) a créé un prix récompensant un travail de bachelor effectué par un-e étudiant-e d'une HES, filière information documentaire. Ce prix a été approuvé lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2020.

## Buts

Le prix de l'Association vaudoise des archivistes doit contribuer à renforcer :

- les liens entre l'AVA et les enseignant-e-s HES proches du domaine archivistique,
- la reconnaissance de la filière archivistique de la formation ID,
- la réflexion archivistique.

## Périodicité et nature du prix

Le prix peut être attribué une fois par année et s'élève à 600.- net.

Le prix est donné lors de la cérémonie de remise des diplômes.

## Conditions

Le travail, rédigé en français, doit répondre aux buts susmentionnés.

Conformément aux buts de l'AVA, il n'est pas nécessaire que le candidat ou le travail récompensé aient un lien avec le canton de Vaud.

Le travail est proposé au comité de l'AVA par le professeur qui l'a dirigé avec une brève justification. Il doit être envoyé au moins 6 semaines avant la remise des diplômes, 8 semaines si l'envoi a lieu pendant la pause estivale.

L'envoi se fait au format pdf à l'adresse [ava@archivistes.ch](mailto:ava@archivistes.ch).

## Jury

Le comité de l'AVA choisit le travail récompensé. Pour ce faire, il s'organise librement.

Il peut renoncer à attribuer le prix sans devoir fournir de justification particulière. Il n'y a pas de voie de recours.

## Présentation du travail

L'étudiant-e distingué-e devra rédiger un article pour le rapport d'activité de l'AVA et sera invité-e à présenter son travail devant les membres de l'AVA lors de l'assemblée générale de l'association.